

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 12/14

Renouvellement des poubelles publiques de la ville d'Aubonne

Au conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis est composée de Madame Pauline Rahmani, de Messieurs Patrick Schneiter, Philippe Rossier, Gothfried Roth, des suppléants, Messieurs Nicolas Pulfer et Romain Perrenoud ainsi que du soussigné rapporteur. Monsieur Rossier s'étant excusé (raisons professionnelles) dès le début des travaux de la commission, il a été fait appel au premier suppléant, Monsieur Nicolas Pulfer.

La commission s'est réunie à une reprise, le 7 octobre 2014, au local des services extérieurs de la Commune d'Aubonne, puis s'est déplacée à la maison de ville pour la poursuite de son travail. Monsieur Eric Müller, municipal en charge de ce dossier, ainsi que M. Alain Mathys, responsable des services extérieurs affecté à la voirie ont répondu de manière détaillée à nos questions. Qu'ils en soient ici remerciés.

Préambule

« Aubonne a toujours mis l'accent sur la propreté de ses rues et places ainsi que de l'ensemble de son territoire ».

Cette déclaration de notre exécutif dans son préavis a rencontré un large écho au sein de la commission.

La Municipalité d'Aubonne, en étroite collaboration avec le service extérieur de la voirie a décidé de réaliser une étude en vue du remplacement de nos poubelles publiques, arrivées en « fin de vie ».

Deux axes principaux ont été privilégiés dans cette réflexion :

- l'aspect technique (pratique, robuste, rationnel,...)
- l'aspect esthétique

La commission s'est attachée à évaluer ces deux aspects en gardant également l'œil ouvert sur le volet économique.

Considérations générales

Selon les indications fournies, la « durée de vie » d'une poubelle approche, dans le meilleur des cas, les quinze ans, sous réserve de déprédations éventuelles !

Au nombre de 73, nos poubelles actuelles accusent cet âge vénérable.

De plus, de nouvelles « habitudes » liées, pour une part, au récent règlement de la taxe au sac, sont sur le point d'exiger une troisième tournée hebdomadaire de vidange des poubelles. Afin de limiter au maximum la perte de temps liée à ce troisième passage, les nouveaux conteneurs se doivent d'être « efficaces ».

Enfin, les systèmes actuels de fixation (crochets) ont une fâcheuse tendance à déchirer les sacs poubelles lors de leur extraction.

On peut ajouter qu'au fil des ans, les poubelles publiques d'Aubonne, tant dans leurs formes, leurs couleurs que leurs contenances étaient devenues pléthoriques et hétéroclites, rendant leur gestion compliquée, voire coûteuse.

Un des objectifs de ce préavis est de rétablir une certaine cohérence ainsi qu'une uniformité du parc de ces conteneurs.

De ce fait, le choix des prochaines poubelles publiques doit se porter sur des articles pratiques, robustes, de contenances suffisantes et ... esthétiques.

Un cahier des charges qui frise la quadrature du cercle !

Cependant, après différents tests et essais menés par les services extérieurs pendant presque deux ans, trois marques (Grellor, Practica, AZ) et deux contenances différentes (60 et 110L) ont été retenues.

Concernant l'aspect esthétique, le résultat des évaluations menées quant à la conception puis la pose d'un logo ainsi que de la couleur des futures poubelles publiques, n'était pas connu à l'heure de la rédaction de ce rapport.

La commission s'en remet à la sagesse et au bon goût de nos Autorités quant à cet aspect du préavis.

NB : les poubelles « robidog » actuelles ne sont pas concernées par ce préavis.

Coût du projet

Pour permettre une évaluation adéquate, la commission s'est penchée sur le coût individuel des 4 modèles retenus. Elle a ainsi pu mieux se rendre compte (et s'étonner) des disparités apparues.

Marque	Nombre	Coût individuel
Grellor 60 L	7	860.-
Practica 60 L	27	925.-
Grellor 110 L	21	1050.-
AZ 110 L	14	1430.-
	69	1250.-

Remarques

- Le « coût individuel » ne comprend que l'article indiqué, à l'exclusion des autres frais (bases, petite fourniture, logos, divers, imprévus,...)
- Le coût des « bases » (7000.-) correspond à des aménagements à réaliser pour la pose de certaines poubelles.
- Le logo (conception, pose) n'est pas inclus dans les prix de ce tableau
- La dernière ligne de ce tableau indique le « coût moyen global » (86'000.-/69) d'une poubelle selon les indications du préavis.

Appréciation

A la lecture de ce tableau, la comparaison des prix du modèle AZ 110 vs Grellor 110 fait apparaître un surcoût important pour l'article AZ 110.

M. Mathys nous a précisé que le modèle le plus onéreux est « *légèrement plus robuste* » et que sa forme cylindrique permet de « *bien remplir* » les sacs de 110L. Au chapitre des inconvénients, son empreinte au sol est plus importante, sans parler de son surcoût.

Concernant les 2 modèles de plus petites capacités (60L), la différence de prix est minime et n'appelle pas, en soi, de commentaires particuliers.

Cependant, pour répondre aux objectifs du préavis visant à éviter « *...un mélange hétéroclite de formes...* » ainsi qu'à une « *rationalisation* » pouvant permettre une bonne gestion des équipements, la commission est d'avis de retenir UN modèle « petite capacité » (Practica 60L) et UN modèle « grande capacité » (Grellor 110L).

A l'appui de cette proposition, on peut encore mentionner que le modèle Grellor 110 est parfaitement à même de remplir les exigences « esthétiques » exprimées, alors que le modèle Practica 60 est « ...la poubelle idéale des employés de voirie ».

Cette modification fait apparaître une économie d'environ 5000.-, qui pourrait permettre d'acquérir quelques poubelles « de réserve ».

Il est également à noter que le service de la voirie, consulté par la commission à ce propos, n'est pas opposé à cette modification qui, de plus, respecte tous les objectifs du préavis !

Amendement

En s'appuyant sur ses appréciations, la commission, unanime, vous propose l'amendement suivant :

Dans un but de rationalisation, d'efficacité et, subsidiairement, d'esthétique, en accord avec les objectifs du préavis, seuls les modèles Grellor 110 et Practica 60 seront utilisés comme nouvelles poubelles publiques d'Aubonne.

Le tableau figurant au point 5. du préavis est modifié de la manière suivante :

Marque	Nombre	Prix final
Grellor 110 L	35	37'000.-
Practica 60 L	34	31'000.-
« Réserve »	<i>A déterminer</i>	5'000.-
Bases	14	7'000.-
Petites fournitures		2'000.-
Logo, divers, imprévus		4'000.-
Coût total		86'000.-

Aspects financiers

Le rapport de la commission des finances fait partie intégrante de ce rapport. Il figure en annexe du présent document.

« La CoFin émet un préavis favorable pour l'octroi du crédit demandé »

Evaluation de la commission

D'un point de vue technique et sous réserve de l'acceptation de l'amendement, la solution retenue nous paraît appropriée. La commission dans son ensemble estime que les travaux à réaliser sont nécessaires, pertinents et économiques.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne :

- 1. autorise la Municipalité à procéder au renouvellement des poubelles publiques de la Ville d'Aubonne,**
- 2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,**
- 3. accorde un crédit de CHF 86'000.- TTC pour la réalisation de ce projet,**
- 4. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante,**
- 5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « gestion et élimination des déchets » N°9282.5 du bilan.**

Aubonne, le 22 octobre 2014

Au nom de la
commission,

Le rapporteur :

Dominique Favre

Annexe : Rapport de la Commission des finances (CoFin)